

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 18 octobre 2016 à 20 h à la grande salle du centre socioculturel, 7905, avenue San Francisco à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire  
M. Pascal Forget, district 1  
M. Pierre O'Donoghue, district 2  
Mme Francine Raymond, district 3  
M. Claudio Benedetti, district 5  
M. Alexandre Plante, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Doreen Assaad, district 9  
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général  
Me Joanne Skelling, greffière

Est absent : M. Serge Séguin, district 4

---

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

Monsieur le conseiller Pierre O'Donoghue fait lecture d'une déclaration concernant des propos qu'il a tenus lors de la séance du conseil du 20 septembre dernier.

## **1. Ordre du jour**

**161018-486**

### **1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. Période de questions**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

## **3. Procès-verbaux**

**161018-487**

### **3.1 PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE - 19 SEPTEMBRE ET 20 SEPTEMBRE 2016 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 19 septembre 2016, tel que soumis et le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 septembre 2016 avec la modification des résolutions suivantes:

- Résolution 160920-466 intitulée Plan de lutte contre l'agrile du frêne – Contrat pour abattage et essouchage des frênes publics en 2016 – Contrat SP-16-1021 - Octroi de contrat, on aurait dû y lire « débutant le 21 septembre 2016 et se terminant vers le 15 décembre 2016 » au lieu de « débutant le 1er octobre 2016 et se terminant vers le 19 septembre 2016 » ;
- Résolution 160920-467 intitulée Plan de lutte contre l'agrile du frêne - Acquisition et plantation d'arbres 2016 et 2017 - Contrat SP-16-1022 - Octroi de contrat, on aurait dû y lire « débutant le 21 septembre 2016 » au lieu de « débutant le 1er octobre 2016 » ;
- Résolution 160920-479 intitulée Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec - 12 et 13 octobre 2016 - Participation, on aurait dû y lire « D'autoriser l'inscription de madame Doreen Assaad et de messieurs Daniel Lucier et Antoine Assaf » au lieu de « de trois membres du conseil ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. Communications

**161018-488**

##### **4.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN CONSEILS STRATÉGIQUES ET RELATIONS PUBLIQUES - CONTRAT SI-16-1025 - OCTROI DE CONTRAT - MODIFICATIONS**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accepter le désistement transmis par la firme *Tact Intelligence-Conseil inc.* relativement au contrat SI-16-1025 de services professionnels en conseils stratégiques et relations publiques accordé par la résolution 160920-451 le 20 septembre 2016 et de renoncer, vu les circonstances, à l'application de la clause pénale (article 13) prévue au cahier des charges en cas de désistement de l'adjudicataire.

D'accorder ledit contrat au second soumissionnaire conforme, soit la firme Énigma Communications inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions prévues à la soumission et au devis, au montant de 77 608,13 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

À la demande de la conseillère Doreen Assaad, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoghue, Madame Francine Raymond, Monsieur Alexandre Plante et Monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Antoine Assaf, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad.

ADOPTÉE SUR DIVISION

#### 5. Travaux publics

**161018-489**

##### **5.1 BALAI MÉCANIQUE ASPIRATEUR DE RUE COMPACT HYDROSTATIQUE - CONTRAT SP-16-1011 - ACQUISITION**

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-1011 relatif à l'acquisition d'un balai mécanique aspirateur de rue compact hydrostatique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Accessoires Outillage limitée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 253 969,43 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 231 908 \$, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer l'attribution de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-490**

**5.2 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET FOURNITURE DE BACS ROULANTS - CONTRAT SP-16-1008 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-1008 relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles et à la fourniture de bacs roulants d'une durée de trois (3) ans, aux plus bas soumissionnaires conformes, soient: Derichebourg Canada environnement inc. pour le lot A, selon l'option 2 pour un montant de 6 738 920,31 \$ incluant toutes taxes et RCI Environnement division WM Québec inc. pour le lot B, au montant de 666 425,45 \$ incluant toutes taxes, selon les prix unitaires soumis et les conditions des soumissions et devis. Sous réserve de l'approbation du budget 2017 par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|  |
|--|
| <b>6. Loisir, culture et vie communautaire</b> |
|--|

**161018-491**

**6.1 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) - ACCEPTATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'accorder le statut d'organisme partenaire à l'organisme Carrefour action municipale et famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-492**

**6.2 CORPORATION DU FESTIN CULTUREL DE BROSSARD - ENTENTE AVEC LA VILLE DE BROSSARD - MODIFICATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'approuver la modification de l'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation du Festin culturel de Brossard (résolution 160315-115) autorisant le versement d'une subvention maximale de 297 210 \$, taxes incluses, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente de modification, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-493**

**6.3 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)- 2017 -DÉPÔT DES PROJETS**

Considérant que l'entente de développement culturel est l'expression de la volonté des deux partenaires, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), qui conviennent d'actions structurantes et concertées, dans un cadre de collaboration

souple, favorisant la prise en compte des particularités locales en matière d'art et de culture et les priorités d'interventions en fonction des réalités municipales;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver la liste des projets 2017 prévus à l'entente de développement culturel et d'autoriser la participation financière de la Ville pour une somme totale de 295 708 \$ dans le cadre de la réalisation de ces projets.

D'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Bibliothèque**

**161018-494**

### **7.1 BIBLIOTHÈQUE - AMNISTIE DES AMENDES**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'autoriser le personnel de la Direction de la bibliothèque à amnistier les dossiers des usagers qui se présenteront les 5 et 6 novembre 2016 pendant les heures normales d'ouverture de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. Finances**

**161018-495**

### **8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 16 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 16 septembre au 13 octobre 2016, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-496**

### **8.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 2 NOVEMBRE 2016 – 18 409 000 \$ – COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'autoriser la Ville pour réaliser l'emprunt au montant total de 18 409 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 961, 1054, 1069, 1114, 1120, 1174, 1191, 1192, 1194, 1254, 1289, 1353, 1492, 1525, 1542, 1543, 1553, 1558, 1559, 1562, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1582, 1584, 1596, 1624, 1625, 1646, CM-2002-63, CM-2003-101, CM-2003-106, CM-2003-108, CM-2003-145, CM-2003-170, CM-2003-199, CM-2003-200, CM-2004-223, CM-2004-251, CM-2004-253, CM-2004-263, CM-2004-285, CM-2004-306, CM-2005-318, CM-2005-320, CM-2005-322, CM-2005-350, REG-32, REG-64, REG-90, REG-116, REG-127, REG-132, REG-143, REG-148, REG-149, REG-176, REG-290, REG-342 et REG-343, à émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans lesdits règlements d'emprunt, soit :

- pour un terme de cinq ans, à compter du 2 novembre 2016; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros REG-290 et REG-343, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- pour un terme de dix ans, à compter du 2 novembre 2016; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros REG-290 et REG-343, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161018-497

**8.3 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 2 NOVEMBRE 2016 – 18 409 000 \$ –  
CONCORDANCE**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 18 409 000 \$ :

**REFINANCEMENT**

| <b>VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)</b> |   |            |
|---------------------------------------|---|------------|
| 961                                   | Boul St-Laurent, Rome et rue St-François – Infrastructures  | 24 200 \$  |
| 1054                                  | Booker, Baudelaire, Boulogne, Belgrade - Infrastructures    | 14 359 \$  |
| 1069                                  | Boul. St-Laurent – Infrastructures                          | 43 100 \$  |
| 1114                                  | Roussel, Rainier, Rollin - Infrastructures                  | 5 700 \$   |
| 1120                                  | Osaka et Opéra - Infrastructures                            | 19 500 \$  |
| 1174                                  | Radisson, Rainville et boul. Rivard – Infrastructures       | 17 100 \$  |
| 1191                                  | Occident – Infrastructures                                  | 99 200 \$  |
| 1192                                  | Odessa, Orsay, Omer- Infrastructures                        | 46 500 \$  |
| 1194                                  | Renaud – Infrastructures                                    | 24 175 \$  |
| 1254                                  | Tisserand et boul. de Rome – Élargissement                  | 12 000 \$  |
| 1289                                  | Riverin – Infrastructures                                   | 8 400 \$   |
| 1353                                  | Outaouais, Occident – Infrastructures                       | 47 500 \$  |
| 1492                                  | Place Jade – Infrastructures                                | 64 200 \$  |
| 1525                                  | Reprofilage du fossé Daigneault                             | 26 900 \$  |
| 1542                                  | Oigny - Infrastructures                                     | 19 100 \$  |
| 1543                                  | Chemin des Prairies – Infrastructures                       | 1 225 \$   |
| 1553                                  | De la Couronne – Infrastructures                            | 7 000 \$   |
| 1558                                  | Boul. Lapiniere en bordure de l'autoroute – Infrastructures | 672 \$     |
| 1559                                  | Boul. Lapiniere à partir du CN – Infrastructures            | 295 900 \$ |
| 1562                                  | Romaine – Infrastructures                                   | 83 400 \$  |
| 1569                                  | Agnes - Remplacement d'aqueduc                              | 30 600 \$  |
| 1570                                  | Angèle – Remplacement d'aqueduc                             | 16 000 \$  |
| 1571                                  | Amyot – Remplacement d'aqueduc                              | 33 400 \$  |
| 1572                                  | Anjou – Remplacement d'aqueduc                              | 33 700 \$  |
| 1573                                  | Bahamas – Remplacement d'aqueduc                            | 21 900 \$  |
| 1574                                  | Baker – Remplacement d'aqueduc                              | 19 400 \$  |
| 1575                                  | Beaulieu – Remplacement d'aqueduc                           | 25 700 \$  |
| 1576                                  | Bernini – Remplacement d'aqueduc                            | 21 500 \$  |
| 1577                                  | Borduas – Remplacement d'aqueduc                            | 6 600 \$   |
| 1578                                  | Bourassa – Remplacement d'aqueduc                           | 13 900 \$  |
| 1579                                  | Mirabeau – Remplacement d'aqueduc                           | 49 300 \$  |
| 1580                                  | Moreau – Remplacement d'aqueduc                             | 34 667 \$  |
| 1582                                  | Orphee, Orsini – Infrastructures                            | 12 300 \$  |

|      |  |              |
|------|--|--------------|
| 1584 | Construction de la bibliothèque municipale | 1 179 900 \$ |
| 1596 | Boulevard Marie-Victorin – Réfection       | 42 000 \$    |
| 1624 | Orsini – Infrastructures                   | 6 800 \$     |
| 1625 | Odéon – Infrastructures                    | 24 286 \$    |
| 1646 | Boul. de Rome – Infrastructures            | 919 400 \$   |

#### **VILLE DE LONGUEUIL**

|             |   |              |
|-------------|---|--------------|
| CM-2002-63  | Domaine Rive-Sud – Aménagement paysager   | 117 200 \$   |
| CM-2003-101 | Oasis, Oural, Orange – Infrastructures    | 105 400 \$   |
| CM-2003-106 | Réfection d'aqueduc                       | 100 900 \$   |
| CM-2003-108 | Laffite – Infrastructures                 | 12 900 \$    |
| CM-2003-145 | Aménagement de dépôts à neige             | 3 630 \$     |
| CM-2003-170 | Chemin des Prairies – Infrastructures     | 561 000 \$   |
| CM-2003-199 | Catania – Infrastructures                 | 166 900 \$   |
| CM-2003-200 | Lautrec – Infrastructures                 | 33 200 \$    |
| CM-2004-223 | Boulevard Lepage – Infrastructures        | 2 155 447 \$ |
| CM-2004-251 | Remplacement aqueduc plusieurs rues       | 619 300 \$   |
| CM-2004-253 | Réfection de chaussée                     | 81 600 \$    |
| CM-2004-263 | Renaud, Riverin, Régina – Infrastructures | 54 600 \$    |
| CM-2004-285 | Java – Infrastructures                    | 167 100 \$   |
| CM-2004-306 | Mur anti-bruit – Quote-part               | 528 500 \$   |
| CM-2005-318 | Réfection de plusieurs rues               | 451 800 \$   |
| CM-2005-320 | Prolongement boulevard Chevrier           | 1 052 062 \$ |
| CM-2005-322 | Chemin des Prairies – Plans et devis      | 13 000 \$    |
| CM-2005-350 | Avignon – Infrastructures                 | 13 100 \$    |

#### **VILLE DE BROSSARD (2006)**

|         |  |              |
|---------|--|--------------|
| REG-32  | Viaduc autoroute 10 et boulevard Taschereau                                      | 2 300 \$     |
| REG-64  | Boulevard Leduc – Infrastructures  | 438 071 \$   |
| REG-90  | Boulevard Chevrier – Infrastructures   | 51 810 \$    |
| REG-116 | Alphonse, Briand, Niagara – Infrastructures                                      | 241 300 \$   |
| REG-127 | Béliveau, Naples, Touchette, Madrid, Manille, Meloche, Pasteur – Infrastructures | 1 259 612 \$ |
| REG-132 | Voie de service de l'autoroute A-10  | 634 469 \$   |
| REG-143 | Marquelin, Michel, Picard – Infrastructures                                      | 681 303 \$   |
| REG-148 | Poirier, Prince-Philip – Infrastructures   | 934 200 \$   |
| REG-149 | Boul. de Rome – Infrastructures  | 33 300 \$    |
| REG-176 | Nancy, Neveu, Verlaine – Infrastructures   | 286 900 \$   |

#### **NOUVEAUX EMPRUNTS**

##### **VILLE DE BROSSARD (2006)**

|         |   |              |
|---------|---|--------------|
| REG-290 | Chemin des Prairies – Infrastructures                             | 2 072 400 \$ |
| REG-342 | Bibliothèque - Financement d'une subvention pour achats de livres | 209 600 \$   |
| REG-343 | Centre multifonctionnel   | 1 974 612 \$ |

Considérant qu'aux fins de cette émission il est nécessaire de modifier le règlement en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser que les règlements d'emprunt soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations

spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 18 409 000 \$, à savoir:

- Les obligations, soit les obligations par échéance, soient datées du 2 novembre 2016, immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et déposées auprès de CDS;
- CDS agit au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises;
- Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada - 8200, boul. Taschereau, bureau 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6;
- Les intérêts sont payables semi-annuellement, le 2 mai et le 2 novembre de chaque année;
- Les obligations ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);
- Les obligations sont signées par le maire et le trésorier et la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-498**

**8.4 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS – AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'approuver l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement du 2 novembre 2016 :

**REFINANCEMENT**

| <b>VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)</b> |  |           |
|---------------------------------------|--|-----------|
| 1115                                  | San Francisco, Rimouski, Richmond – Infrastructures                              | 130 \$    |
| 1625                                  | Odéon – Infrastructures  | 1 314 \$  |
| 1629                                  | Récollet – Infrastructures   | 403 \$    |
| <b>VILLE DE LONGUEUIL</b>             |  |           |
| CM-2003-85                            | Maison des jeunes l'escalier en mon temps  | 329 \$    |
| CM-2004-223                           | Boulevard Lepage – Infrastructures   | 153 \$    |
| CM-2005-320                           | Prolongement boulevard Chevrier  | 2 638 \$  |
| <b>VILLE DE BROSSARD (2006)</b>       |  |           |
| REG-64                                | Boulevard Leduc  | 229 \$    |
| REG-90                                | Boulevard Chevrier – Infrastructures   | 90 \$     |
| REG-127                               | Béliveau, Naples, Touchette, Madrid, Manille, Meloche, Pasteur – Infrastructures | 27 098 \$ |
| REG-132                               | Voie de service de l'autoroute 10  | 131 \$    |
| REG-143                               | Marquelin, Michel, Picard – Infrastructures                                      | 15 797 \$ |

Ces soldes sont disponibles au poste 60-915-10-000 (solde disponible de règlements d'emprunt fermés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-499**

**8.5 RÉFECTION AGATHE ET PANAMA - CONTRAT SP-16-959 - TABLEAU DES AVENANTS - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'approuver le tableau des avenants afférents au contrat SP-16-959, tel que soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|                               |
|-------------------------------|
| <b>9. Ressources humaines</b> |
|-------------------------------|

**161018-500**

**9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et le maire à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-501**

**9.2 ENTENTE DE PRINCIPE - CONVENTION COLLECTIVE 1ER JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2022 - COLS BLANCS - LES SYNDICATS REGROUPÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (SREM) DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 306 – DÉLÉGATION SIGNATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'approuver l'entente de principe intervenue avec les Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 établissant une nouvelle convention collective pour les cols blancs du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2022.

D'autoriser le maire, le directeur général, le directeur des ressources humaines et la chef de division relations de travail à signer pour et au nom de la Ville de Brossard, la nouvelle convention collective et tout document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|  |
|--|
| <b>10. Technologies de l'information</b> |
|--|

**161018-502**

**10.1 MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES - CONTRAT**



## SP-16-1024 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-1024 relatif à la mise à niveau des équipements et des logiciels supportant la téléphonie IP, le système de gestion des appels téléphoniques ainsi que le système de messagerie vocale utilisée par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert au plus bas soumissionnaire conforme, soit CBCI Telecom Canada Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, au montant de 77 709,22 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 35 614,13 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11. Services juridiques

#### 161018-503

##### 11.1 **RÈGLEMENT REG-285-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 285 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'adopter le règlement REG-285-01 *modifiant le règlement 285 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 161018-504

##### 11.2 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2016 - MODIFICATION DU LIEU - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'approuver la modification du lieu de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard du 15 novembre 2016, afin que cette séance soit tenue à la grande salle du Centre socioculturel situé au 7905, avenue San Francisco, à compter de 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 161018-505

##### 11.3 **SERVICES PROFESSIONNELS - RECOURS EN DOMMAGES - BLESSURES CORPORELLES - DOSSIER 505-22-024347-165 - MANDAT**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De mandater la firme Miller Thomson pour représenter la Ville dans le cadre de la demande introductive d'instance de madame Nathalie Bélanger dans le dossier de la Cour Supérieure portant le numéro 505-22-024347-165.

D'autoriser la firme Miller Thomson ou la Chef de service du contentieux à mandater tout professionnel dont les services seraient requis pour donner suite à la présente décision.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-506**

**11.4 PROCÉDURES JUDICIAIRES - CESSATION DE L'USAGE DÉROGATOIRE D'UNE MOSQUÉE AU 1445 PROVENCHER**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'autoriser la Direction des services juridiques à mandater une firme d'avocats pour représenter les intérêts de la Ville de Brossard en vue d'entreprendre des procédures judiciaires contre l'occupant et/ou le propriétaire de l'immeuble situé au 1445, rue Provencher, afin de faire respecter la réglementation municipale.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes conformément à la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|                      |
|----------------------|
| <b>12. Urbanisme</b> |
|----------------------|

**161018-507**

**12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU 26 SEPTEMBRE, DU 4 OCTOBRE ET DU 6 OCTOBRE 2016**

Madame la conseillère Doreen Assaad déclare avoir un intérêt dans un immeuble visé au point 9.8 (à titre de propriétaire d'un condominium) abordé lors de la réunion du 26 septembre 2016 et que pour ce motif, elle n'a pris part à aucune délibération à ce sujet.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 26 septembre 2016 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal :

**CCU-20160926-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1525, place Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1535, place Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1545, place Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1555, place Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1565, place Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 585, rue Robert – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 7562, rue Tessier – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5970, rue Bergevin – construction – habitation unifamiliale isolée**

**CCU-20160926-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8900 avenue Océanie – construction – habitation unifamiliale isolée**

- CCU-20160926-6.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9140, boulevard Leduc, suite 165 – Bâtiment S9 – Phase 3 – Quartier DIX30 – réfection des façades – Matt & Nat*
- CCU-20160926-6.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8750, boulevard Taschereau – agrandissement commercial – Hyundai*
- CCU-20160926-6.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 6325, boulevard Taschereau – modification architecturale – Restaurant St-Hubert*
- CCU-20160926-6.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 6750, boulevard Taschereau – modification architecturale – Starbucks*
- CCU-20160926-6.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9370, boulevard Leduc, suite 25 – modification architecturale – Fleurs Jean Guillet & Cie*
- CCU-20160926-6.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8240, boulevard Leduc, suite 20 – Bâtiment F19 – Phase 4a – Quartier DIX30 – Réfection de façade - Céragrès les bains*
- CCU-20160926-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9370, boulevard Leduc, suite 25 – affichage – Fleurs Jean Guillet & Cie*
- CCU-20160926-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9140, boulevard Leduc, suite 165 – Bâtiment S9 – Phase 3 – Quartier DIX30 – affichage – Matt & Nat*
- CCU-20160926-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9520, boulevard Leduc, suite 3 – affichage – Laser Game Evolution*
- CCU-20160926-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 4805, boulevard Lapinière – affichage – EDC*
- CCU-20160926-7.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5840, boulevard Taschereau, suite 3 – affichage – Équilibre performance Nutrition*
- CCU-20160926-7.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 6185, boulevard Taschereau, suite 250A – affichage – plan d'ensemble*
- CCU-20160926-7.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8240, boulevard Leduc, suite 20 – Bâtiment F19 – Phase 4a – Quartier DIX30 – Affichage - Céragrès les bains*

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 4 octobre 2016 en ce qui concerne les points énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal :

**CCU-20161004-4.1 Normes relatives aux bars et bars accessoires à l'usage restaurant.**

CONSIDÉRANT que les membres sont favorables aux recommandations proposées, sauf en ce qui a trait à la superficie des bars dans le cas où cet usage est exercé comme usage principal;

CONSIDÉRANT que la superficie des bars constituait l'une des principales préoccupations soulevées par le service de police et que cet enjeu a justifié des amendements au règlement de zonage 1642. Le Comité est donc préoccupé par les impacts potentiels générés par une augmentation possible de la superficie des bars.

Le CCU recommande au conseil municipal de modifier la version finale du nouveau règlement de zonage, afin que les modifications proposées par la Direction de l'urbanisme soient intégrées, sauf pour ce qui est des propositions ayant pour effet d'augmenter la superficie des bars lorsque cet usage est exercé comme usage principal.

**CCU-20161004-4.2 Normes relatives aux matériaux de revêtement de toitures.**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus de refonte de la réglementation d'urbanisme, des dispositions ont été introduites dans le projet de règlement de zonage, adopté le 17 mai 2016, à l'effet d'interdire les revêtements de toit de couleur noire (toits comportant une pente supérieure à 2 :12);

CONSIDÉRANT que la mise en application de cette disposition permet difficilement de respecter l'objectif visé, à savoir favoriser la construction de nouveaux bâtiments comportant des revêtements de toit moins propices à la génération d'îlots de chaleur, puisque diverses couleurs très foncées demeurent autorisées;

CONSIDÉRANT qu'il est très difficile de régir, par le zonage, la couleur des revêtements de toiture car, contrairement aux revêtements pour les toits plats, les données sur les indices de réflectance solaire sont difficiles à obtenir des fabricants;

CONSIDÉRANT qu'il existe des revêtements pour toit en pente, incluant des bardeaux, qui comportent une certification Energy Star. Ces derniers sont cependant de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT qu'imposer une telle exigence aurait des conséquences significatives au niveau architectural et que le Comité préconise une approche plus flexible pour encadrer la couleur des revêtements de toiture;

Le CCU recommande au conseil municipal de modifier la version finale du nouveau règlement de zonage, afin que la norme relative à la couleur des revêtements de toiture (blanc ou IRS supérieur à 78) ne soit conservée que pour les toits plats. Pour ce qui est des toits en pente, le CCU recommande plutôt qu'un critère soit ajouté au règlement relatif aux PIIA, afin d'éviter les couleurs de revêtement les plus foncées.

**CCU-20161004-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8005, boulevard du Quartier– Bâtiment C4 – Cité commercial DIX30 – réfection des façades – Archibald**

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 6 octobre 2016 en ce qui concerne le point suivant, selon la recommandation et les conditions consignées audit procès-verbal :

Point présenté au CCU du 6 octobre 2016

**CCU-20161006-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8005, boulevard du Quartier Bâtiment C4 – Cité commercial DIX30 – réfection des façades – Archibald**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-508**

**12.2 DÉROGATION MINEURE – 1015, BOULEVARD DU QUARTIER – ZONE C06C**

- a) Audition des personnes intéressées;  
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre un écran visuel de type saule sec d'une hauteur de 2,45 mètres afin d'aménager une terrasse commerciale localisée à moins de 75 mètres d'un emplacement de l'affectation habitation au lieu d'être adossée à un bâtiment ou partie de bâtiment permanent d'une hauteur minimale de 3,50 mètres au-dessus du niveau moyen du sol tel que prescrit.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée relative au 1015, boulevard du Quartier – Zone C06C, conformément à la recommandation numéro CCU-20160926-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-509**

**12.3 DÉROGATION MINEURE - 8005 BOULEVARD DU QUARTIER – ZONE L13C**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre l'empiètement d'un avant-toit de 4 mètres dans les espaces libres au lieu du 2 mètres prescrit ; Permettre la réduction à 1,50 mètre de la bande paysagère adjacente à une voie publique au lieu du 2,5 mètres prescrit ; Soustraire à l'obligation de comptabiliser un minimum de 1 case de stationnement par 7,5 m<sup>2</sup> de superficie totale de plancher pour l'usage « restaurant » lorsque ladite superficie excède 20% de la superficie totale de plancher des bâtiments présents sur l'emplacement tel que spécifier à la zone; Permettre une aire de plancher destiné à l'usage accessoire spectacle de 12 m<sup>2</sup> au lieu du 8m<sup>2</sup> prescrit.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée relative au 8005 boulevard du Quartier – Zone L13C, conformément à la recommandation numéro CCU-20161004-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|                  |
|------------------|
| <b>13. Génie</b> |
|------------------|

**161018-510**

**13.1 PARC URBAIN - PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC - VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère d'Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Fonds de petites collectivités volet 2 relativement au projet de construction d'un grand parc urbain dans le secteur C.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continus.

De mandater la chef de division en architecture de paysage pour signer tout document visant à donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-511**

**13.2 TRAVAUX D'INTÉGRATION DES UTILITÉS PUBLIQUES - ENFOUISSEMENT ET DÉPLACEMENT PRÈS DE L'AUTOROUTE 10 OUEST ET LE BOULEVARD DU QUARTIER - CONTRAT SP-16-1027 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-1027 relatif aux travaux d'intégration des utilités publiques - Enfouissement Autoroute 10 et boulevard du Quartier au plus bas soumissionnaire conforme, soit Environnement Routier NRJ inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 204 309,43 \$, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 287 530,87 \$, taxes nettes à même l'excédent accumulé affecté - Gestion de la dette, afin de financer le projet d'intégration des utilités publiques dans l'axe du viaduc du Quartier et le déplacement de ces utilités publiques par Bell Canada et Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes**

**161018-512**

**14.1 SUBVENTION - DEMANDES DE SOUTIEN - ACCEPTATION**

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'accorder une subvention de 400 \$, à être versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, à chacun des organismes suivants:

- Association des gens d'affaires de Brossard;
- Maison des jeunes L'escalier en mon temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Dépôt – documents**

**161018-513**

**15.1 COMPTES À PAYER - DU 15 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2016 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 15 septembre 2016 au 12 octobre 2016 est déposée.

**161018-514**

**15.2 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - DÉPÔT**

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161018-515**

**15.3 CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ - CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC MÊME CONTRACTANT - DÉPÔT**

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$, conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville.

**161018-516**

**15.4 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 2016 - DÉPÔT**

Le conseil prend acte du dépôt par le trésorier, de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2016 et de l'état de la projection des revenus et dépenses de l'exercice 2016.

## **16. Conseil d'agglomération**

**161018-517**

### **16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2016 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-161020-1.2, 1.5 à 1.11, 1.14 à 1.15 du conseil d'agglomération et en désaccord avec le point 1.16.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**161018-518**

### **16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Paul Leduc, élabore sur la situation et les récents développements au sujet des contestations des trois villes (Brossard, Saint-Lambert et Saint-Bruno) à l'égard de l'agglomération de Longueuil et de la campagne « On paie trop pour Longueuil ».

## **17. Levée de l'assemblée**

**161018-519**

### **17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,

\_\_\_\_\_  
Paul Leduc

\_\_\_\_\_  
Joanne Skelling